

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU JEUDI 30 AVRIL 2026 – 19H00**

***Ouverture de la séance : 19 heures***

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PÉRIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

Le quorum est atteint.

Monsieur Michaël MERCIER est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

**- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE.**

Madame la Présidente rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été transférées :

- au titre du programme Financer mon investissement « commerce et artisanat », une demande d'aide a été présentée par l'entreprise Michelle DEBRABANT en vue de permettre de financer des investissements : achat de matériels et rénovation de la vitrine de son nouveau local commercial, situé 10 rue de la fraternité.

Cette demande a reçu un avis favorable du comité d'attribution des aides économiques de la Communauté de Communes du « PAYS DE LAPALISSE » le 10 avril 2026 : Madame la Présidente décide d'allouer à l'entreprise Michelle DEBRABANT une aide d'un montant maximal de 1 013 €.

- de conclure l'avenant N°5 au marché de travaux de voirie suite au groupement de commandes lancé avec les communes de LAPALISSE, ANDELAROCHE, ISSERPENT, SAINT-PIERRE-LAVAL et DROITURIER avec la société ADN TP, afin de modifier les quantités et prix concernant la réparation de la déformation de chaussée de la rue Jean Macé ; le montant initial et la globalité de la prestation restent identiques et s'élèvent à 49 480 €.

- d'allouer au titre du dispositif du programme Aide Immobilier d'Entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-villes et centre bourgs, une aide à l'entreprise SAS INSTANT PARFAIT, en vue de rénover son local commercial, situé 5 place Charles Bécaud. Cette demande a reçu un avis favorable du comité d'attribution des aides économiques le 18 décembre 2025 et cette aide s'élève à un montant maximal de 1 018 €.

**1/ COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL – NOMBRE DE REPRÉSENTANTS ET MAINTIEN DU PARITARISME.**

Madame la Présidente explique que les élections professionnelles vont se dérouler le jeudi 10 décembre 2026, ces élections permettent aux agents d'élire leurs représentants pour siéger au Comité Social Territorial. L'effectif des collectivités de la commune de Lapalisse et de la Communauté de Communes du « Pays de Lapalisse » a permis la création d'un Comité Social Territorial attaché à ces 2 collectivités en 2022.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de recueillir l'avis des représentants des collectivités relevant du Comité Social Territorial.

## **2/ FIXATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS.**

Le Conseil Communautaire a procédé à la composition des commissions communautaires pour le mandat 2022-2026 à l'unanimité. Ces décisions sont reprises dans le tableau ci-joint.

## **3/ CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME « PAYS DE LAPALISSE » – DÉSIGNATION DES MEMBRES.**

Le Conseil Communautaire a déterminé à l'unanimité la composition du nouveau Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » comme suit :

### **- COMMISSION TOURISME, ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION :**

Présidente : Mme Stéphanie CHERVIN

- Mme Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)
- M. Gilles THUILLIER (Saint-Pierre-Laval)
- M. Philippe CHERVIER (Lapalisse)
- Mme Séverine ÉGAL BUJAN (Lapalisse)
- Mme Stéphanie ROMEUF (Lapalisse)
- M. Didier HANGARD (Saint-Prix)
- Mme Lucile DE JÉSUS (Le Breuil)

### **- MAIRE DE LAPALISSE (ou son représentant) ET MAIRE DE DROITURIER (ou son représentant) :**

- Mme Stéphanie CHERVIN
- M. Jérôme GROULY

### **- et 8 sièges dévolus aux personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de l'Office de Tourisme :**

- Mme Laure CHERVIER (Huilerie de Lapalisse)
- M. Fabrice DEGARD (Véhicules anciens – Borne 334 - Lapalisse)
- M. Jacques de CHABANNES (Château de Lapalisse)
- Mme Cécile GRESSIN (Camping de Lapalisse)
- Mme Véronique GIRAUD (Artisan d'Art - Droiturier)
- M. Jean de BOISSY (Ancien Vice-Président de l'Office de Tourisme - Le Breuil)
- M. Roland SALMIN (Président de la Société de pêche de Lapalisse)
- M. Loys CARRIER (Château de Verseilles – Saint Etienne de Vicq)

## **4/ SICTOM – REPRÉSENTATION.**

À l'unanimité, le Conseil désigne les délégués pour représenter la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » au Comité Syndical du SICTOM SUD ALLIER.

Madame la Présidente demande aux délégués communautaires d'informer les délégués du SICTOM de chaque commune que l'installation du Comité Syndical du SICTOM SUD ALLIER aura lieu le 26 mai 2026 à 18h30 à Chantelle.

## **5/ COMMISSION LOCALE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LAPALISSE ET SAINT-PRIX – COMPOSITION.**

Madame la Présidente explique que cette commission a été créée le 14 décembre 2023 dans le cadre de la révision des 2 sites patrimoniaux remarquables de LAPALISSE et de SAINT-PRIX, prescrite par délibération du 24 février 2022. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer la composition de cette commission de la manière suivante :

<b>Commission locale SPR</b>		
<b>Membres de droit</b>	<b>1</b>	<b>Monsieur le Préfet de l'Allier ou son représentant</b>
	<b>2</b>	<b>Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant</b>
	<b>3</b>	<b>L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou son représentant</b>
	<b>4</b>	<b>Mme Stéphanie CHERVIN, Maire de Lapalisse et Présidente de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse</b>
	<b>5</b>	<b>M. Didier HANGARD, Maire de Saint-Prix</b>

<b>Représentants désignés au sein du conseil communautaire</b>	1	<b>M. Florent DEMONET, 1er adjoint à la Mairie de Saint-Prix</b> suppléante Mme Séverine ÉGAL BUJAN, Adjointe au maire de LAPALISSE
	2	<b>M. Michel VIVIER, Maire de Bert, Vice-Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »</b> suppléant M. Jérôme GROULY, Maire de Droiturier, Vice-Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »
<b>Représentants d'associations</b>	1	<b>M. François BIDET, Délégué départemental Fondation du patrimoine, ou son successeur</b> suppléante Mme Fabienne MATICHARD, délégué départemental Fondation du patrimoine
	2	<b>M. Christian CACHARD, membre de l'association Les Amis du Patrimoine du Breuil</b> suppléant M. Thomas HARDY, membre de l'association Les Amis du Patrimoine du Breuil
<b>Personnes qualifiées</b>	1	<b>Monsieur Romain RATEAU, Paysagiste conseil au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)</b> suppléant Mme Sylvie GRALLY, Architecte urbaniste conseil au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
	2	<b>M. Laurent POIRIER, Directeur – Direction développement patrimonial et grands sites du Conseil Départemental de l'Allier</b> suppléante Mme Audrey JAGER, chargée de mission patrimoine à la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil Départemental

## **6/ ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – TARIFICATION CAF.**

Madame la Présidente explique que la collectivité applique pour ses accueils de loisirs une tarification modulée en fonction des revenus des familles. Cette tarification est précisée chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier qui fixe un plancher et un plafond de ressources ainsi qu'un taux d'effort.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de maintenir l'application de ces tarifs pour les centres de loisirs lors des vacances scolaires et le mercredi, et de suivre les revalorisations annuelles faites par la CAF. Pour information, le prix minimum d'une journée ALSH est de 2,25 € et le prix maximum est de 23,46 €.

## **7/ SÉJOURS ÉTÉ 2026 – TARIFS.**

Madame la Présidente rappelle que le service Enfance Jeunesse organise chaque été des séjours pour les enfants et les jeunes ; pour 2026 :

- séjour à Bert du 6 au 09/07/2026 pour les enfants de 10 à 12 ans,
- séjour à Bert du 15 au 17/07/2026 pour les enfants de 7 à 9 ans,
- séjour à Bellenaves du 20 au 23/07/2026 pour les jeunes de 13 à 17 ans.

Pour bénéficier de son soutien financier, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier rappelle qu'une modulation des tarifs en fonction des ressources des familles doit être appliquée. Il est proposé d'appliquer la tarification CAF sur le séjour de l'été 2026, et d'y ajouter une partie fixe comme suit :

- séjour à Bert de 4 jours et 3 nuits 36 €,
- séjour à Bert de 3 jours et 2 nuits 27 €,
- séjour à Bellenaves de 4 jours et 3 nuits 100 €.

*Monsieur BRUNIAU précise que les prestations pour le séjour à Bellenaves ont augmenté.*

*Monsieur MERCIER demande quel est le taux de fréquentation (il est de 100 %), et est-ce qu'il est possible d'avoir plus de séjours ou plus de jeunes sur les séjours qui existent. Il lui est répondu qu'il n'est pas possible de faire plus de séjours car il n'y a pas assez d'agents diplômés du BAFD pour augmenter le nombre de séjours et qu'il n'est pas possible d'avoir plus de jeunes non plus sur un camp puisque nous sommes limités en termes d'agrément.*

*Monsieur BRUNIAU ajoute qu'il y a quelques années un séjour en bord de mer avait aussi été organisé.*

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs pour les séjours organisés en juillet 2026.

## **8/ OFFICE DE TOURISME « PAYS DE LAPALISSE » – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR VENTE DE BILLETS ET AUTRES PRODUITS.**

Madame la Présidente informe que l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » développe des actions de commercialisations visant à valoriser et promouvoir l'offre touristique et les savoirs-faire locaux du territoire. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme propose :

- la vente de produits en boutique dans le cadre de dépôts-vente avec des producteurs, artisans ou partenaires locaux,

- la commercialisation de prestations touristiques, notamment sous forme de billetterie (visites guidées, événements, activités de loisirs, prestations proposées par des associations ou prestataires extérieurs).

La mise en œuvre de ces activités nécessite la conclusion de conventions de partenariat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la commercialisation de produits en boutique dans le cadre du dépôt vente ainsi que la vente de prestations touristiques, autorise Madame la Vice-Présidente chargée du Tourisme à signer les conventions de partenariat avec les producteurs artisanaux, associations et prestataires touristiques concernés et fixe la commission de l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » à 5 % du prix de vente.

#### **9/ OFFICE DE TOURISME « PAYS DE LAPALISSE » – COMMERCIALISATION DE PRODUITS.**

Madame la Présidente explique que l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » commercialise des produits touristiques packagés (c'est la combinaison de plusieurs prestations), ce forfait « clé en main » pour les touristes permet d'avoir un interlocuteur unique : l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE ». Un produit touristique, c'est par exemple une visite plus un spectacle et un restaurant.

L'Office de Tourisme est immatriculé auprès d'ATOUT FRANCE, ce qui lui permet d'obtenir la qualité d'opérateur de séjours. La commercialisation de produits touristiques nécessite la signature de conventions avec les partenaires socio-professionnels, lorsqu'une réservation dans le camping communautaire fait partie du produit touristique, il est proposé d'appliquer la même remise que font les partenaires socio-professionnels, soit 10 % sur le prix facturé aux clients.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

#### **10/ ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER.**

Le règlement budgétaire et financier a été transmis avec la note de synthèse à tous les élus communautaires.

Ce document n'appelle aucune observation. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le document tel qu'il leur a été adressé.

#### **11/ SDE03 – ESTIMATION DES TRAVAUX – RENOUELEMENT DE MÂTS ET LANTERNES VÉTUSTES – DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE AU CONSEIL POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT PAR LE SDE.**

Madame la Présidente a indiqué qu'il convient de procéder au renouvellement des mâts en bois et des lanternes installés sur le parking du stade communautaire de SAINT-PRIX ; les mâts sont attaqués par les piveris.

Il est proposé de les remplacer par des mâts en acier galvanisé cylindroconique, non peints et par une technologie LED. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 19 880 €.

Le SDE 03 porte un financement de 13 000 €, ce qui laisse une contribution de 6 880 € à la charge de la Communauté de Communes.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de valider le renouvellement de ces éclairages sur le parking du stade communautaire et décide de financer cette opération par un étalement sur cinq ans, ce qui représente un montant de 1 492 € par an.

#### **12/ FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS – ANNÉE 2026.**

Madame la Présidente explique que la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) a été instaurée par délibération en date du 28 septembre 2023. Cette taxe est fixée en fonction d'un produit attendu, chaque année.

Pour rappel un montant de 80 000 € de taxe GEMAPI a été collecté en 2024, 0 € en 2025, et pour assurer les travaux concernant le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques de l'Allier et le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques de la Besbre, il sera nécessaire de collecter 20 000 € pour l'année 2026, afin de payer les travaux programmés.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le produit global de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à 20 000 €.

#### **13/ TAXES DIRECTES LOCALES – FIXATION DES TAUX.**

Madame la Présidente explique que la loi de finances de 2021 a appliqué un abattement de 50 % de la valeur locative des établissements industriels – impactant ainsi le produit de Taxe Foncière et de CFE perçu par l'EPCI. Pour compenser la perte de produit, l'État versait jusqu'alors une allocation compensatrice à l'euro près. Cependant, la loi de finances pour 2026 vient minorer le montant cette allocation compensatrice générant une perte de 38 314 €.

En 2026 l'EPCI subit également une perte sur la DGF, une hausse de la cotisation assurance dommages aux biens, flotte autos et responsabilité civile, une hausse 3 points sur la cotisation retraite des agents CNRACL, une hausse des dépenses de personnel en application du décret du 1er avril 2025 pour les crèches, sans oublier la hausse des prix à la consommation de 3,3 % annoncée en moyenne en 2026.

Compte tenu de ces impacts financiers conséquents, et sur proposition de Madame la Présidente, l'assemblée délibérante décide par 23 voix POUR et 1 CONTRE (Aurore MILCENT DE LA BOUTRESSE - Lapalisse) l'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026 votés	
Cotisation Foncière des Entreprises	26,41%	26,97%	Utilisation du taux maximum avec majoration spéciale soit 26,97%
Taxe Foncière (Bâti)	2,10%	2,16%	
Taxe Foncière (Non Bâti)	2,35%	2,42%	
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	12,68%	13,06%	

*Monsieur Vivier indique que malgré la hausse des taux, il y a une perte de recettes : la hausse des taux ne compense pas la perte des allocations compensatrices versées par l'État, il reste encore un delta de 26 000 € qui n'est pas compensé.*

*Monsieur HANGARD rappelle que le budget des collectivités locales doit être voté en équilibre, contrairement à celui de l'État.*

*Monsieur CABAUD demande s'il n'y a pas de sources d'économies possibles. Ce à quoi il lui est répondu que pour réaliser des économies, il faut diminuer les services publics.*

#### **14/ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) – TAUX.**

À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026 selon le tableau transmis par le SICTOM. Il est constaté une variation à la baisse d'un peu plus de 2 % sur les taux.

#### **15/ CATÉGORIES DE DÉPENSES À IMPUTER À L'ARTICLE COMPTABLE 6232 – FÊTES ET CÉRÉMONIES.**

Cette question est retirée de l'ordre du jour ; le service de Gestion Comptable de Vichy indique qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération listant les dépenses à imputer au compte 6232 ; elle n'est plus obligatoire.

#### **16/ ZAE SUD ALLIER – CESSION D'UN TERRAIN.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la cession de la parcelle ZM 35 à Monsieur Jonathan GRANDE, pour la société en cours de création, d'une superficie d'environ 6 842 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup>.

La superficie exacte sera définie lors du bornage de la parcelle.

L'acquéreur souhaite implanter un site dédié au négoce de véhicules utilitaires industriels et de poids-lourds, avec développement progressif d'un ensemble comprenant showroom, espace de préparation, bureau et à terme un atelier mécanique et carrosserie, de type concession.

Il est précisé à Madame MILCENT DE LA BOUTRESSE que le prix n'a pas augmenté par rapport aux cessions qui ont déjà été faites sur cette zone ; le prix de vente des terrains a été établi lors de l'aménagement de la zone.

#### **17/ SOLIDARITÉ PAYSANS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2026.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1 500 € dans le cadre des actions du PAT à l'association Solidarité Paysans pour le soutien qu'ils apportent aux familles d'agriculteurs sur le territoire de la Communauté de Communes du « PAYS DE LAPALISSE ».

*Madame THÉVENOUX précise que cette dépense est réalisée dans le cadre du PAT, l'association apporte un soutien financier, technique et psychologique aux agriculteurs en difficulté, il faut être conscient qu'il y a environ un suicide par jour chez les agriculteurs. 279 accompagnements ont été réalisés en Auvergne.*

*Monsieur VIVIER observe qu'on donne 1 500 € pour 4 familles aidées sur le territoire pour les agriculteurs, alors qu'on a octroyé tout à l'heure une aide 1 300 € pour une seule entreprise.*

## **18/ COOPÉRATIVE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAPALISSE – SORTIE CLASSE VERTE CM2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 1 640 € à l'association Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire de LAPALISSE, de compétence communautaire, pour une sortie organisée à RUYNES EN MARGERIDE, dans le Cantal du 26 au 29 mai 2026 inclus, pour les enfants de classe de CM2. Le montant octroyé correspond au reste à financer sur cette sortie, il correspond à 40 € par enfant.

## **19/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivants :

-Budget Principal :

Rajout de 5 000 € en dépense et en recette pour l'intégration des frais d'insertion publicitaires suivis de réalisation.

Réajustement des crédits relatifs à la fiscalité et aux allocations compensatrices (+ 125 000 €).

Rajout de crédits en dépense pour verser 2 nouvelles subventions :

- 1500 € à l'association Solidarité Paysans,
- 1640 € à la Coopérative de l'École Élémentaire.

Et pour équilibrer les crédits sont ajustés en dépense sur le compte 6288 - autres services extérieurs pour un montant de 125 000 €.

## **20/ DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE ALPES.**

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Madame la Présidente à déposer une demande de subvention sur le dispositif « S'équiper pour le développement de l'approvisionnement local auprès du Conseil Régional » pour le financement de bacs gastronomiques, de chariots de remise en température, de containers isothermes et chauffants pour la cuisine commune de l'EHPAD et l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour le Service de Portage des Repas à Domicile, pour un montant total de dépenses s'élevant à 47 796,78 € HT.

Ces dépenses sont éligibles aux subventions du Conseil Régional AUVERGNE RHÔNE ALPES pour 19 118,71 € et la CARSAT pour 6 500 € ; l'autofinancement serait alors pour la Communauté de Communes de 22 178,07 €.

## **21/ CHÈQUES-CADEAUX.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire les conditions d'attribution de cadeaux aux agents à l'occasion des départs en retraite, telles qu'elles sont définies dans la délibération du 14 Décembre 2023.

Il est décidé d'offrir un cadeau sous la forme de bons d'achat, cartes-cadeaux ou chèques-cadeaux aux agents titulaires à l'occasion de leur départ en retraite dans la limite de 150 € maximum par agent.

Madame la Présidente procédera à l'attribution de ce cadeau nominativement dans la limite fixée par l'assemblée.

## **22/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2026 – MODIFICATION.**

Le calendrier prévisionnel des Bureaux et Conseils Communautaires pour l'année 2026 modifié est communiqué aux élus présents. Il est également joint au présent procès-verbal.

## **23/ QUESTIONS DIVERSES.**

### **- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION FAÇADES – MODIFICATION DE LA DURÉE.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer la durée de la convention à 4 ans au lieu de 12 ans qui lie les propriétaires de l'ancienne station-service TOTAL située à Saint-Prix à la Communauté de Communes du « PAYS DE LAPALISSE » ; les conditions de rénovation étaient inscrites dans la convention approuvée par le Conseil Communautaire du 24 février 2026.

### **- INFORMATIONS.**

**- VISITE BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX :** une visite de quelques bâtiments intercommunaux sera proposée aux élus communautaires titulaires et suppléants le samedi 30 mai 2026 ; une confirmation leur sera adressée dans les prochains jours.

**- RÉUNION AVEC LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE :** À la demande des services de l'Éducation Nationale, une réunion est prévue le mercredi 6 mai 2026 à Lapalisse avec l'ensemble des maires de la Communauté de Communes du « PAYS DE LAPALISSE ».

**- DÉNOMINATION STADE DE RUGBY :** Le stade de rugby sera dénommé :

STADE DE RUGBY  
René BELLOEUF  
Alain LEROY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Fait à Lapalisse, le 4 mai 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

S. CHERVIN,  
Présidente de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »



**Adoption du Procès-Verbal le 18 mai 2026**

*Abstention Mme NICENT de la BOUTRESSE*

La Présidente,

Stéphanie CHERVIN



Le secrétaire de séance,

Michaël MERCIER



## LISTE DES COMMISSIONS

### DÉSIGNATION DES MEMBRES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 avril 2026

<b>Commission des Finances, des Budgets et des Affaires Juridiques</b> <b>Responsable administratif : Anne-Christelle SOUCHON</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
•Didier HANGARD (Saint-Prix)
•Valérie MERLE (Lapalisse)
•André LATOUR (Saint-Pierre-Laval)
•Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)
•Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)
•Michaël MERCIER (Lapalisse)
•Carole DUJON (Droiturier)
<b>Commission Développement Économique et Attractivité</b> <b>Responsable administratif : Chantal LACROIX</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
•Florent DÉMONET (Saint-Prix)
•Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)
•Philippe CHERVIER (Lapalisse)
•Séverine ÉGAL BUJAN (Lapalisse)
•Carole DUJON (Droiturier)
•Aurore MILCENT DE LA BOUTRESSE (Lapalisse)
•Gabriel SENETAIRE (Saint-Etienne-de-Vicq)
<b>Commission du Logement, de l'Environnement, des énergies renouvelables, de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme</b> <b>Responsable administratif : Olivier COIGNY</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
•Michel VIVIER (Bert)
•Jérôme GROULY (Droiturier)
•Florent DÉMONET (Saint-Prix)
•André LATOUR (Saint-Pierre-Laval)
•Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)
•Patrick BODIN (Lapalisse)
•Jean-Pierre DÉMARET (Périgny)
<b>Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées</b> <b>Responsable administratif : Olivier COIGNY</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
•Jérôme GROULY (Droiturier)
•Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)
•Patrick BODIN (Lapalisse)
•Delphine BONNEFOY (Lapalisse)
•Gabriel SENETAIRE (Saint-Etienne-de-Vicq)
•Bernard GAUD (Servilly)
•Michel VIVIER (Bert)
<b>Lors de chaque réunion de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées 1 représentant de chaque commune non représentée au sein de la Commission sera invité</b>

<b>Commission des travaux – Bâtiments et voirie</b>
<b>Responsable administratif : Olivier COIGNY</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
• Jérôme GROULY (Droiturier)
• Louis SALLES (Isserpent)
• André LATOUR (Saint-Pierre-Laval)
• Nadine VAUDOLON (Le Breuil)
• Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)
• Philippe FUMOUX (Lapalisse)
• Patrick BODIN (Lapalisse)
<b>Lors de chaque réunion de la Commission Voirie, 1 représentant de chaque commune non représentée au sein de la Commission sera invité</b>
<b>Commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires</b>
<b>Responsable administratif : Nadège LAJOIE</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
• Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse)
• Didier HANGARD (Saint-Prix)
• Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)
• Stéphanie ROMEUF (Lapalisse)
• Delphine BONNEFOY (Lapalisse)
• Bernard GAUD (Servilly)
• Aurore MILCENT DE LA BOUTRESSE (Lapalisse)
<b>Commission Culture</b>
<b>Responsable administratif : Nadège LAJOIE</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
• Didier HANGARD (Saint-Prix)
• Séverine Égal BUJAN (Lapalisse)
• Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse)
• Stéphanie ROMEUF (Lapalisse)
• Aurore MILCENT DE LA BOUTRESSE (Lapalisse)
• Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)
• Michel VIVIER (Bert)
<b>Commission Communication</b>
<b>Responsable administratif : Magalie CARTON</b>
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL
• Gilles THUILLIER (Saint-Pierre-Laval)
• Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)
• Séverine ÉGAL BUJAN (Lapalisse)
• Delphine BONNEFOY (Lapalisse)
• Amandine TACHON (Isserpent)
• Gabriel SENETAIRE (Saint-Etienne-de-Vicq)
• Henry CABAUD (Andelaroche)

**Commission Services à la Population et Numérique**

**Responsable administratif : Magalie CARTON**

Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL

•Michel VIVIER (Bert)

•Valérie MERLE (Lapalisse)

•Michaël MERCIER (Lapalisse)

•Nadine VAUDOLON (Le Breuil)

•Aurore MILCENT DE LA BOUTRESSE (Lapalisse)

•Gabriel SENETAIRE (Saint-Etienne-de-Vicq)

•Philippe FUMOUX (Lapalisse)

**Commission Tourisme, Événementiel et Animation**

**Responsable administratif : Mallaury PERRIN**

Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL

•Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)

•Gilles THUILLIER (Saint-Pierre-Laval)

•Philippe CHERVIER (Lapalisse)

•Séverine ÉGAL BUJAN (Lapalisse)

•Stéphanie ROMEUF (Lapalisse)

•Lucile DE JÉSUS (Le Breuil)

•Didier HANGARD (Saint-Prix)

**Les élus de cette commission siègent au Conseil d'Exploitation de l'Office de  
Tourisme**

**Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges et de ressources  
composée d'un membre par commune choisi parmi les conseillers municipaux  
(article 1609 nonies C du CGI – IV)**

**Responsable administratif : Anne-Christelle SOUCHON**

1 Représentant par commune

-Commune de ANDELAROCHE : Thomas MONIER

-Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Delphine THÉVENOUX

-Commune de BERT : Michel VIVIER

-Commune de BILLEZOIS

-Commune de DROITURIER : Carole DUJON

-Commune de ISSERPENT : Louis SALLES

-Commune de LAPALISSE : Stéphanie CHERVIN

-Commune de LE BREUIL : Nadine VAUDOLON

-Commune de PERIGNY : Jean-Pierre DÉMARET

-Commune de SAINT-CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS : Cédric EXBRAYAT

-Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : Pascal HAMON

-Commune de SAINT-PIERRE LAVAL : René PERRIER

-Commune de SAINT-PRIX : Didier HANGARD

-Commune de SERVILLY : Bernard GAUD

**Comité de pilotage Embouteillage**

**Responsable administratif : Magalie CARTON**

Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL

•Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)

•Didier HANGARD (Saint-Prix)

•Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse)

**Comité de pilotage Son et Lumière**

**Responsable administratif : Mallaury PERRIN**

Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL

• Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)

• Didier HANGARD (Saint-Prix)

• + 1 membre des Compagnons des Temps (Président)

**- POUR INSCRIPTION DANS VOS AGENDAS -**

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026  
DES BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

**BUREAUX**

**CONSEILS**

**Lundi 18 Mai 2026 - 17H00**  
(LAPALISSE)

**Septembre 2026 ?**

**Mardi 20 Octobre 2026 - 17H00**  
(SAINT-CHRISTOPHE EN  
BOURBONNAIS)

**Jedi 19 Novembre 2026 -  
17H00**  
(SAINT-PIERRE-LAVAL)

**Jedi 30 Avril 2026 - 19H00**  
(LAPALISSE)  
(Fiscalité)

**Lundi 18 Mai 2026 - 19H00**  
(LAPALISSE)  
(Emprunts Ombrières)

**Jedi 9 Juillet 2026 - 19H00**  
(LAPALISSE)

**Jedi 17 Septembre 2026 - 19H00**  
(LAPALISSE)

**Jedi 10 Décembre 2026 - 19H00**  
(LAPALISSE)